



**ÉCOLE DES ALIZÉS**  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES  
ASSEMBLEE GENERALE 2022

Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école des Alizés, tenue le 20 septembre 2022 à 19 h au gymnase de l'école, 45 avenue de la Grotte à Mont-Joli.

**1. Présence et mot de bienvenue :**

Mme Guylaine Pepin, directrice de l'école, prend les présences à partir de 18 h 50. Mme Daisy Roussel, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h 04 et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2. Présences :**

Mmes : Myrienne Côté (parent, classe de Réal Leclerc et Catherine St-Pierre)  
Daisy Roussel, (parent, classe de Rafaëlle St-Hilaire et Laurie St-Pierre)  
Christine Dubé, (parent, classe de Laurie St-Pierre)  
Sophie Picard, (parent, classe de Catherine Larivée-St-Pierre)  
Audrey Plourde-Imbeault, (parent, classe de Réal Leclerc)  
Louise Plante, (parent, classe de Catherine Roy et Vanessa Alain)  
Guylaine Pepin, (directrice)

**3. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée :**

Mme Guylaine Pepin se propose comme secrétaire de la rencontre. Sa candidature est proposée par Mme Sophie Picard.

CE 22-23 1/1 Adopté à l'unanimité.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

Après lecture, IL EST PROPOSÉ par Mme Mirianne Côté d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CE 22-23 1/ 2 Adopté à l'unanimité.

**5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2022 :**

IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Picard que le procès-verbal du 28 septembre 2021 soit adopté tel que lu.

CE 22-23 1/ 3 Adopté à l'unanimité.

## 6. Présentation du rapport annuel 2021-2022 de l'école :

Mme Guylaine Pepin fait un résumé des points importants du rapport annuel 2021-2022.

Il EST PROPOSÉ par Mme Christine Dubé d'adopter le rapport annuel 2021-2022 de l'école.

CE 22-23 1/ 4 Adopté à l'unanimité.

## 7. Information sur les différents comités :

### 7.1 Conseil d'établissement :

Mme Guylaine Pepin informe les membres sur le fonctionnement et la constitution d'un conseil d'établissement. Il y a 6 rencontres par année et les membres sont des acteurs actifs dans la prise de décision.

### 7.2 Comité de parents :

Mme Sophie Picard informe les membres de la mission et du fonctionnement du comité de parents du Centre de services scolaire. Les réunions sont les mardis des mois d'octobre jusqu'en juin. Seuls les parents siègent à ce comité ; les membres du personnel ne sont pas admissibles. Mme Picard précise que cette instance a un réel pouvoir d'influence dans l'organisation.

### 7.3 Organisme de participation des parents :

Mme Guylaine Pepin explique le rôle et les fonctions de l'organisme de participation des parents (O.P.P.) et la place des parents bénévoles dans l'école. On insiste sur l'importance de cette instance au sein d'une école qui veut donner de l'envergure à ses projets.

## 8. Élection des membres parents au conseil d'établissement (réguliers et substituts) :

Mme Guylaine Pepin présente les trois postes à combler cette année, qui sont d'une durée de deux ans.

Les mises en candidature sont :

Mme Christine Dubé propose Mme Sophie Picard, qui accepte l'invitation ;

Mme Sophie Picard propose Mme Louise Plante, qui accepte l'invitation ;

Mme Sophie Picard propose Mme Mirianne Côté, qui décline l'invitation ;

Mme Sophie Picard propose Mme Audrey Plourde-Imbeault, qui décline l'invitation ;

Mme Audrey Plourde-Imbeault propose Mme Christine Dubé, qui accepte l'invitation.

Comme trois postes sont à pourvoir et que trois candidates ont accepté l'invitation, un vote n'est pas nécessaire.

### Poste no. 1 :

La personne nommée est Mme Christine Dubé.

### Poste no. 2 :

La personne nommée est Mme Sophie Picard.

Poste no. 4 :

La personne nommée est Mme Louise Plante.

Mme Guylaine Pepin remercie les parents présents pour leur intérêt à participer à la vie de l'école.

#### **9. Élection d'un représentant au comité de parents :**

Mme Sophie Picard manifeste son intérêt à poursuivre cette responsabilité.

CE 22-23 1/ 5 Mme Sophie Picard est élue à l'unanimité.

#### **10. Élection d'un substitut au comité de parents :**

Mme Christine Dubé est nommée à titre de membre substitut au comité de parents.

CE 22-23 1/ 6 Les résultats du processus d'élection et de nomination tel qu'il s'est déroulé sont proposés par Mme Daisy Roussel, et adoptés à l'unanimité.

#### **11. Élection de membres substitués**

Mme Guylaine Pepin présente le poste à combler cette année, pour une durée d'un an.

Les mises en candidature sont :

Mme Christine Dubé propose Mme Mirianne Côté, qui accepte l'invitation.

Mme Mirianne Côté est nommée à titre de membre parent substitut au conseil d'établissement.

CE 22-23 1/ 7 Les résultats du processus d'élection et de nomination tel qu'il s'est déroulé sont proposés par Mme Audrey Plourde-Imbeault, et adoptés à l'unanimité.

#### **12. O.P.P. : nomination des membres**

Mmes Audrey Plourde-Imbeault et Stéphanie Bérubé (par lettre envoyée plus tôt dans la journée) se proposent pour poursuivre leur implication comme membres de l'Organisme de participation des parents. Les autres parents du conseil d'établissement saluent leur implication et les assurent de leur soutien. Il est convenu que l'OPP pourra accueillir d'autres parents en cours d'année.

#### **13. Consultation : nombre de membres parents au CE pour l'année scolaire 2023-2024**

Il est décidé de conserver le nombre de 5 parents au conseil d'établissement pour 2023-2024.

CE 22-23 1/ 6 Il EST PROPOSÉ par Mme Sophie Picard, appuyée de Mme Louise Plante d'approuver le nombre de membres parents au CE pour l'année scolaire 2023-2024. Adopté à l'unanimité.

#### 14. Divers :

##### 14.1 Remerciements aux membres sortants

Mme Guylaine Pepin souligne le départ des membres sortants, Mmes Amélie Picard, Isabelle Dupont, Marie-Josée Dubé, Maryse Lévesque, et MM. Robert Bérubé et Pascal Bélanger, et les remercie pour leur implication.

##### 14.2 Que réserve 2022-2023 à l'école des Alizés

Mme Guylaine Pepin expose aux parents présents les grands projets qui se réaliseront au cours de l'année scolaire à venir. Elle présente les divers moyens qui permettront aux acteurs scolaires de réaliser les objectifs du projet éducatif de l'école.

#### 15. Levée de l'assemblée :

Il EST PROPOSÉ par Mme Daisy Roussel que la séance soit levée à 20 h 52.

CE 22-23 1/7 Adopté à l'unanimité.

---

Mme Guylaine Pepin, directrice.  
Secrétaire de l'assemblée

---

Mme Daisy Roussel, présidente 2021-2022